Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO

Direction de l'Habitat
Secteur protégé d'habitation

Loi 1.235

DEMANDE D'INSCRIPTION EN QUALITE DE PROTEGE

Le demandeur s'engage à informer les personnes citées dans sa demande de la communication de leurs informations à la Direction de l'Habitat

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR

Nom du demandeur : _____ Prénoms : _____

Date et Lieu de Naissance : _____

Nationalité : _____

Profession : _____ Téléphone (facultatif) : _____

Nom et adresse de l'Employeur : _____

_____

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA COMPOSITION DU LOGEMENT ACTUEL

Adresse : _____

Etage : _____ Localisation : ☐ droite ☐ gauche ☐ centre

Nombre de pièces : _____ Dépendances : _____

(Ne sont pas considérées comme des pièces : cuisine, salle de bain, salle d'eau, cabinet de toilette…)

Etes-vous : ☐ propriétaire ☐ locataire ☐ hébergé

Secteur d'habitation dont dépend le logement occupé :

☐ libre ☐ domanial ☐ C.A.R ☐ protégé

Compléter par la loi, si nécessaire :

☐ loi n° 1.235 modifiée ☐ loi n° 1235 (ex- 669) ☐ loi n° 887

Date d'entrée dans les lieux : _____ Téléphone (facultatif) : _____

Conformément à la loi n° 1.565 du 3 décembre 2024 relative à la protection des données personnelles, les informations sont collectées par la Direction de l'Habitat, responsable du traitement, pour la gestion de votre demande. Pour plus d'information ou l'exercice de vos droits, scanner le QRCode :

Réservé au Service

Demande reçue le _____

N° de Registre : _____ N° de foyer : _____ N° d'inscription : _____

Catégories : ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ article 4 ☐ 5 ☐ **rejet**

Monaco, le _____ **Le Directeur,**

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR ET LES MEMBRES DU FOYER

NOM & PRENOMS DES MEMBRES DU FOYER	NATIONALITE	LIEN DE PARENTE AVEC LE REQUERANT	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	ACTIVITE PROFESSIONNELLE

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Disposez-vous, vous-même ou l'un des membres de votre foyer, au titre d'un droit de propriété, d'usufruit ou d'usage ou d'habitation de locaux à usage d'habitation ?

➘ MONACO ☐ OUI ☐ NON **Si oui**, ✓ Nombre de pièces habitables : _____

✓ Nom du propriétaire ou de l'usufrutier : _____

✓ Adresse : _____

_____

➘ ETRANGER ☐ OUI ☐ NON **Si oui**, ✓ Nombre de pièces habitables : _____

✓ Nom du propriétaire ou de l'usufrutier : _____

✓ Adresse : _____

_____

✓ Indiquez les raisons pour lesquelles vous n'occupez pas ces locaux :

_____

_____

_____

_____

MOTIF DE LA DEMANDE

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

A Monaco, le _____

Signature

Faire précéder la mention « Certifié sincère et véritable ».

Article 103 du Code pénal :

« Sera puni d'un emprisonnement de six mois à trois ans et de l'amende prévue au chiffre 2 de l'article 26, sans préjudice, le cas échéant, des peines plus fortes prévues par le présent code ou des lois spéciales, quiconque :

1° Aura établi sciemment un certificat ou une attestation faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° Aura falsifié ou modifié d'une façon quelconque une attestation ou certificat originairement sincère ;

3° Aura sciemment fait usage ou tenté de faire usage d'un certificat inexact ou falsifié ».

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT POUR LES CATEGORIES SUIVANTES :

🗁 **1 : Les personnes de nationalité monégasque.**
- ✓ un certificat de nationalité, délivré par la Mairie.

🗁 **2 : - Les personnes nées d'un auteur monégasque ou adoptées par une personne de nationalité monégasque et qui justifient d'au moins dix années de résidence en Principauté**
- ✓ un certificat de nationalité de cet auteur, délivré par la Mairie ;
- ✓ un acte de naissance ou une attestation de filiation, délivré par la Mairie ;
- ✓ un certificat de résidence en Principauté du requérant, délivré par la Sûreté Publique.

- Les conjoints survivants d'une personne de nationalité monégasque non remariés
- ✓ une copie de l'acte de décès du conjoint monégasque ;
- ✓ un certificat de nationalité du conjoint monégasque décédé, délivré par la Mairie ;
- ✓ un acte de naissance ou une attestation de filiation du requérant, délivré par la Mairie et datant de moins de trois mois.

- Les partenaires d'un contrat de vie commune survivants de Monégasque et qui justifient d'au moins dix annnées de résidence en Principauté et n'ayant pas conclu un nouveau contrat de vie commune ou ne s'étant pas mariés ou remariés
- ✓ une copie de l'acte de décès du partenaire monégasque ;
- ✓ un certificat de nationalité du partenaire monégasque décédé, délivré par la Mairie ;
- ✓ un acte de naissance ou une attestation de filiation du requérant, délivré par la Mairie et datant de moins de trois mois ;
- ✓ un certificat de résidence en Principauté du requérant, délivré par la Sûreté Publique.

- Les personnes, père ou mère assurant l'entretien et l'éducation d'un enfant de nationalité monégasque et dont le domicile constitue la résidence habituelle ou occasionnelle de l'enfant
- ✓ une copie du livret de famille ;
- ✓ un certificat de nationalité de l'enfant ;
- ✓ tout document permettant de justifier de la résidence et du mode de garde de l'enfant.

- Les personnes, père ou mère ayant eu, pendant au moins dix ans, la charge effective d'un enfant de nationalité monégasque et qui justifient d'au moins dix années de résidence en Principauté
- ✓ une copie du livret de famille ;
- ✓ un certificat de nationalité de l'enfant ;
- ✓ un certificat de résidence en Principauté du requérant, délivré par la Sûreté Publique ;
- ✓ tout document permettant de justifier de la charge effective pendant au moins dix ans d'un enfant de nationalité monégasque.

🗁 **3 : - Les personnes nées à Monaco ou adoptées à Monaco lors de leur minorité, qui y résident depuis <u>leur</u> naissance ou <u>leur</u> adoption sans interruption, et dont l'un de leurs auteurs ou adoptants est également né à Monaco et y a résidé au moment de cette naissance ou de cette adoption**
- ✓ un acte de naissance ou une attestation de filiation du requérant, délivré par la Mairie ;
- ✓ un certificat de résidence en Principauté du requérant, délivré par la Sûreté Publique <u>(avec date d'arrivée et les éventuelles interruptions)</u> ;
- ✓ un certificat de résidence de l'un de ses parents (père ou mère), délivré par la Sûreté Publique <u>(avec date d'arrivée et interruptions)</u>.

🗁 **4 : - Les personnes nées à Monaco ou adoptées à Monaco lors de leur minorité, qui y résident depuis <u>leur</u> naissance ou <u>leur</u> adoption sans interruption**
- ✓ un acte de naissance ou une attestation de filiation, délivré par la Mairie ;
- ✓ un certificat de résidence en Principauté du requérant, délivré par la Sûreté Publique.

🗁 **A4 : - Les personnes qui étaient locataires, conjoints ou occupants à titre principal d'un local d'habitation soumis à l'ordonnance-loi n° 669 du 17 septembre 1959 ou à la loi n° 1.118 du 18 juillet 1988, modifiée lors promulgation de la Loi 1.235.**
- ✓ une copie du bail écrit,
- ✓ une copie du livret de famille, s'il y a lieu.

🗁 **5 : - Les personnes qui résident à Monaco depuis au moins quarante années sans interruption**
- ✓ un certificat de résidence en Principauté du requérant, délivré par la Sûreté Publique.

Pièces complémentaires à fournir pour les personnes de nationalité <u>non</u> monégasque

<u>Les justificatifs doivent couvrir la totalité des revenus perçus au cours des douze derniers mois pour le requérant et les membres du foyer</u>

Si vous êtes salarié(e) :	☞ attestation des salaires nets et primes diverses, ou, indemnités de chômage en cas de privation d'emploi (Pôle Emploi, Service de l'Emploi, Office de Protection Sociale (DASO)) ☞ attestation des indemnités journalières (maladie, maternité, accident du travail, invalidité)
Si vous êtes retraité(e) :	☞ attestation des pensions directes et de réversions des diverses caisses de retraites ☞ attestation du montant des prestations sociales diverses (Caisses Sociales, Office de Protection Sociale (DASO), Mairie, Croix Rouge, Associations diverses, etc...)
Si vous avez des enfants :	☞ montant des prestations familiales et sociales diverses et allocations prénatales
Si vous êtes divorcé(e) :	☞ copie du jugement de divorce (des conventions afférentes) et des éventuels jugements successifs ☞ montant actualisé des pensions alimentaires et parts contributives à l'éducation et à l'entretien des enfants (versées ou perçues)
Si vous êtes commerçant(e) :	☞ un compte d'exploitation, attesté sur l'honneur, relatif au dernier exercice clôturé - par activité ☞ une attestation sur l'honneur précisant le montant des revenus perçus durant la période susvisée, selon le modèle fourni par la Direction de l'Habitat
Dans tous les cas :	**☞ la copie intégrale du dernier avis d'imposition sur le revenu, s'il y a lieu** **☞ relevé de propriété ou attestation de non propriété (C.D.I.F. de Nice) cf modèle joint**

<u>N.B.</u> : La production de pièces justificatives complémentaires pourra être demandée au cours de l'instruction de la demande

5, promenade Honoré II - Entrée B - BP 631
MC 98013 MONACO CEDEX
Tél. : (+377) 98 98 80 08 / 44 81
Fax : (+377) 98 98 20 06
dir.habitat@gouv.mc

Dernière mise à jour : 10/2025